



# MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE

## EDITO

### Grenelle II

# Accompagner le développement durable



Le Sénat vient de terminer l'examen du projet de loi Grenelle II. L'action de l'AMF a permis des avancées significatives pour nos collectivités, notamment la reconnaissance, que nous demandions depuis 2007, des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 élaborés par les collectivités et qui pourront

bénéficier de financements de l'Etat par le biais de conventions. Ces dispositions confirment que nos communes et communautés sont des acteurs essentiels de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

Cependant, une part non négligeable des charges de fonctionnement des collectivités est constituée de dépenses qui seront soumises à la contribution climat-énergie. Alors que les particuliers verront cette nouvelle charge compensée par une baisse ou un crédit d'impôt, et que les entreprises bénéficieront de la suppression d'une grande part de la taxe professionnelle, les collectivités locales ne devront pas subir, à la fois, une baisse à terme de leurs ressources et une augmentation de leurs charges.

Elles doivent donc bénéficier, dans le cadre de la contractualisation qui sera mise en œuvre avec l'Etat, de nouveaux financements pour leurs politiques territoriales de développement durable (agendas 21 locaux, plans énergie climat) ou encore en faveur des transports collectifs et de la rénovation thermique de leur patrimoine bâti. Des dispositions seront également à prévoir afin que les territoires ruraux, qui doivent faire face à des contraintes particulières, ne soient pas pénalisés par ces nouvelles charges.

JACQUES PÉLISSARD

## LA VIE DE L'AMF

# 92<sup>e</sup> Congrès



Le Congrès se déroulera du 16 au 19 novembre 2009 sur le thème : «Entre crise et réformes : le maire, force de proximité ». Plusieurs débats permettront aux élus de s'exprimer sur la situation actuelle et sur les réformes en cours.

### • lundi 16 novembre

#### Journée Outre-mer

Cette réunion annuelle qui rassemble plus de 900 élus ultramarins, à l'hôtel de ville de Paris, fera une large place aux changements de toutes natures susceptibles d'intervenir à l'issue des Etats généraux.

### • mardi 17 novembre

#### Les maires face à la crise et à ses conséquences économiques et sociales (9h30)

Cette table ronde sera l'occasion de se demander comment les maires peuvent soutenir l'activité économique et adapter leur action sociale à la progression du chômage et aux multiples situations de précarité.

### • mercredi 18 novembre

#### Réforme territoriale (9h30)

Les évolutions envisagées au sein du paysage communal et intercommunal

permettront d'aborder la répartition des compétences entre les communautés et leurs communes membres, entre celles-ci, les autres collectivités territoriales et l'Etat.

### Réforme de la fiscalité locale (14h30)

Ce débat prolongera la mobilisation du bloc local autour de la réforme de la taxe professionnelle et mettra l'accent plus largement sur une réforme d'ensemble de la fiscalité locale.

### • jeudi 19 novembre

#### L'aménagement et le développement durable des territoires ruraux et urbains (9h30)

Cette plénière reviendra sur les outils d'aménagement que les élus ont à leur disposition pour assurer un développement de l'ensemble des territoires ruraux ainsi que sur les bonnes pratiques en termes de plans climats territoriaux et d'Agendas 21.

#### La table ronde finale : diversité et proximité (14h30)

Le Congrès réfléchira de quelle manière prendre en compte la diversité de la population en termes de génération, d'origine, de situation sociale et culturelle pour qu'elle participe à la construction du « vivre ensemble » et renforce la cohésion sociale.

Enfin, ce Congrès sera aussi l'occasion de faire le point, dans le cadre d'ateliers et de points infos, sur de nombreux sujets d'actualité : l'école, la petite enfance, l'évolution de la politique de la ville, les documents d'urbanisme, l'Europe, la fonction publique territoriale, le Grand Paris, mais aussi la gestion des déchets et la reconversion des emprises militaires.

Programme sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

## LA VIE DE L'AMF

### Conférence nationale des exécutifs (CNE)

Réaction de l'AMF

P.2

## PARTENARIATS

### Transports

Guide AMF/AGIR

P.3

## PRATIQUE

### Médiation de l'eau

Lancement

d'une association

P.5

## BLOC NOTE

### Réunion

Sécurité routière

P.6



## CNE : réaction de l'AMF

Jacques Pélessard a conduit une délégation\* d'élus du bloc local à la réunion de la Conférence nationale des exécutifs (CNE), le 15 octobre dernier.

Sur la réforme des collectivités territoriales, Jacques Pélessard s'est félicité de ce que le projet de loi ait pris en compte un certain nombre de demandes de l'AMF, notamment le maintien de la clause de compétence générale des communes. Le Premier ministre s'est en outre montré ouvert aux propositions des associations d'élus à la fois sur l'avancement de la date d'achèvement de la carte intercommunale et sur le rééquilibrage des pouvoirs respectifs du préfet et de la commission départementale de coopération intercommunale. Il a également assuré à l'AMF que la disposition concernant le transfert du pouvoir de police des maires aux présidents de communautés pourrait être amendée.

L'AMF restera très attentive à ce que la création des métropoles ne vassalise pas les communes en les privant de toutes compétences et de tout pouvoir fiscal. Elle demandera également un assouplissement des règles trop rigides de répartition des sièges au sein des conseils communautaires.

Sur la réforme de la taxe professionnelle, l'AMF a salué les avancées obtenues grâce à la mobilisation des associations du bloc local. La principale demande des élus, à savoir l'affectation aux communes et communautés d'une fraction de la cotisation complémentaire sur la valeur ajoutée, a été entendue, même si cette part est à l'heure actuelle insuffisante et doit être augmentée.

L'AMF continuera à travailler à l'amélioration du dispositif, avec deux objectifs prioritaires : le maintien nécessaire du lien entre entreprises et territoires ; la mise en place d'une péréquation volontariste afin de corriger les importantes inégalités de répartition des bases d'imposition.

L'AMF demande aussi que l'année prochaine soit mise à profit pour évaluer, à partir de simulations fines, l'impact général de la réforme pour chaque collectivité. Ceci permettra d'ajuster le dispositif dans la perspective de son application aux collectivités locales à compter de janvier 2011.

L'AMF veillera également à ce que chaque collectivité dispose d'une garantie intégrale et pérenne de ses ressources fiscales actuelles.

\* Daniel Delaveau (AdCF), André Laignel (AMF), Philippe Laurent (APVF), Charles-Eric Lemaignan (AMGVF), Christian Pierret (FMVM)

## Taxe professionnelle

L'examen du projet de loi de finances pour 2010 a débuté au Parlement, avec l'adoption, par la commission des finances de l'Assemblée nationale, d'un amendement modifiant l'article initial prévoyant la réforme de la TP.

L'article ainsi amendé constitue des avancées sur plusieurs points :

- l'affectation aux communes et communautés d'une fraction de la cotisation complémentaire assise sur la valeur ajoutée (CC),
- la pérennité du fonds de garantie individuelle de ressources,
- les modalités de calcul de la compensation-relais de TP versée en 2010, qui retiennent le taux voté en 2009 et non celui de 2008,
- la suppression du ticket modérateur acquitté par les collectivités au titre du plafonnement par rapport à la valeur ajoutée.

Cependant, des sujets d'inquiétude demeurent. L'AMF poursuivra son action afin d'atteindre les objectifs suivants :

- le relèvement de la fraction de CC affectée aux communes et aux communautés : pour l'instant fixée à 20 %, cette part, jugée insuffisante, est très inférieure au montant demandé par les associations du bloc communal,
  - l'application à la CC d'un taux unique, et non progressif comme prévu actuellement,
  - le maintien du plafonnement de l'impôt au taux de 3,5 %,
  - le maintien de la déliaison partielle du taux de la cotisation locale d'activité – assise sur le foncier – par rapport aux taux des impôts ménages,
  - la révision générale des valeurs locatives.
- L'AMF a également renouvelé sa demande d'obtenir d'urgence des simulations permettant d'appréhender l'impact de la réforme pour les collectivités.

### NOUVEAU GROUPE DE TRAVAIL

La commission des communes et territoires ruraux a décidé de créer en son sein un groupe de travail « Avenir des territoires ruraux ». Les réflexions et propositions de ce groupe permettront d'alimenter la contribution que l'AMF apportera aux Assises des territoires ruraux qui viennent de débiter.

## EN BREF

### Assistance technique aux communes rurales

Les résultats de l'enquête, menée par l'AMF, via les associations départementales des maires, auprès des communes et des communautés, confirment que le désengagement progressif des DDE et des DDAF dans leurs missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le champ concurrentiel, a suscité des initiatives publiques dans plusieurs départements : création d'agences départementales par les conseils généraux, développement de services techniques dans des communautés de communes, élargissement des compétences de syndicats départementaux. L'offre locale de nature privée, largement majoritaire, apparaît suffisamment disponible dans la plupart des départements (bureaux d'études, géomètres-experts, cabinets d'architecte). Il ressort toutefois de l'enquête que cette offre est inégale, en qualité, selon les territoires ruraux.  
*Plus d'information : 01 44 18 14 30*

### Projet de loi Grand Paris

Présenté en Conseil des ministres, le 7 octobre dernier, le projet de loi relatif au Grand Paris prévoit la création de la « Société du Grand Paris », établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, chargée de la conception et de la maîtrise d'ouvrage du futur réseau de transport public de voyageurs.

Pour la réalisation des objectifs du schéma d'ensemble du réseau de transport du Grand Paris, l'Etat pourra conclure des contrats de développement territorial avec les communes et les EPCI afin de définir des objectifs communs en matière économique, d'aménagement urbain, de logement et de déplacements. Ces contrats faciliteront la mise en place d'un droit de préemption par l'Etat ainsi que la modification des documents d'urbanisme.

Enfin, le projet de loi propose la création d'un pôle scientifique et technologique de rayonnement international.

## PARTENARIATS

### COMMUNICATION PUBLIQUE

## CAP'COM : LE 21<sup>E</sup> FORUM NATIONAL



Pour sa 21<sup>ème</sup> édition, Cap'Com, le forum de la communication publique et territoriale s'installe à la Cité des Congrès de Saint-Etienne, les 1, 2 et 3 décembre 2009. Ce

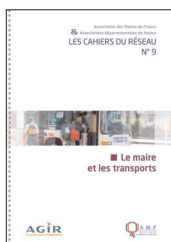
forum regroupe chaque année près de 900 professionnels de la communication publique et aura pour thème cette année: « Changer d'échelle ». Créée en 1988, cette manifestation est le seul rendez-vous national annuel de la

communication publique et territoriale. Il permet aux professionnels d'échanger sur leur métier et leurs pratiques, de mutualiser leurs expériences, de les confronter aux analyses d'experts et d'universitaires. Proposant une double entrée méthodologique et stratégique, cette année, les grands sujets seront notamment la réforme territoriale, la communication responsable, la communication de crise avec un retour sur la grippe A et les enjeux de la métropolisation.

**CONTACT** [www.cap-com.org](http://www.cap-com.org) ou 04 72 65 64 99

### TRANSPORT

## GUIDE AMF AGIR



Au cœur des enjeux de nos territoires urbains et ruraux, les problématiques du déplacement et de la mobilité prennent une importance croissante dans la vie quotidienne

des citoyens et s'inscrivent plus largement dans une démarche de développement durable. C'est la raison pour laquelle l'AMF et l'Association AGIR ont réalisé un guide pratique, et à ce jour inédit, qui permettra à tous les élus de mieux appréhender les aspects techniques de ce secteur d'activité et ses spécificités au regard de sa mission de service public. Ce guide est téléchargeable sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) et sur [www.agir-transport.asso.fr](http://www.agir-transport.asso.fr).

entreprendre et vous accompagner dans l'élaboration de vos actions locales. Vous trouverez le contact de votre département sur les sites des coordinations Téléthron : <http://coordination.telethon.fr>

**CONTACT** [www.afm-telethon.fr](http://www.afm-telethon.fr).

### PATRIMOINE

## APPEL À CANDIDATURES



Organisés depuis 1995 par la Fédération

française du bâtiment (FFB), l'AMF, la Fondation du patrimoine et Dexia, les Rubans du patrimoine honorent le patrimoine sans distinction d'époque, de nature ou de taille. Ils ont pour objectif de mettre en valeur les communes ou structures intercommunales ayant favorisé la réhabilitation et la valorisation de leur patrimoine bâti. Vous

êtes maire ou président d'une structure intercommunale et vous avez entrepris des travaux qui ont été réalisés par des entreprises du bâtiment. Si les édifices rénovés ont plus de 50 ans et que les travaux ont été terminés entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2009, vous pouvez participer à la 15<sup>e</sup> édition des Rubans du patrimoine. Les dossiers de candidature, téléchargeables sur [www.batiportail.com](http://www.batiportail.com) (rubrique les Rubans du patrimoine), devront être déposés au plus tard le 30 janvier 2010.

### EUROPE

## VILLES DURABLES



Organisée par la communauté urbaine de Dunkerque, la 6<sup>ème</sup> Conférence Européenne des Villes Durables aura lieu à Dunkerque du 19 au 21 Mai 2010. Elle examinera de quelle manière le développement durable peut aider les autorités locales à relever les défis économiques, sociaux et climatiques actuels et comment il peut être mis en pratique au niveau européen dans le contexte financier et économique actuel. Cette manifestation permettra également aux autorités locales européennes de partager leurs expériences dans le domaine du développement durable. Le programme tentera de maximiser la discussion et les interactions entre les intervenants et les participants à travers l'usage de méthodologies originales. Pour plus d'informations sur les objectifs de cette conférence et sur les sujets qui seront discutés, nous vous invitons à visiter le site internet de la manifestation.

**CONTACT** <http://www.dunkerque2010.org>

### SOLIDARITÉ

## TÉLÉTHON

Les 4 et 5 décembre prochain, des millions de personnes se retrouveront dans 20 000 animations partout en France pour l'édition 2009 du Téléthron. « Tous plus forts que tout », c'est l'appel que lancera l'AFM, l'Association française contre les myopathies qui organise ce « 14 juillet en hiver ». Si vous souhaitez mobiliser votre commune autour de cet événement solidaire, les équipes de coordination départementale du Téléthron se tiennent à votre disposition pour définir ensemble les actions de sensibilisation à

## AGENDA

### ➤ 24 NOVEMBRE

Entretien avec Rama Yade, secrétaire d'Etat chargée des Sports \*

### ➤ 25 NOVEMBRE

. Déplacement des présidents de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF) au Parlement européen à Strasbourg \*

### ➤ 9 DÉCEMBRE

Groupe de travail Technologies de l'information et communication

### ➤ 10 DÉCEMBRE

Bureau et Comité directeur

### ➤ 11 DÉCEMBRE

5e Congrès de l'ARF \*

\* Rendez-vous de Jacques Pélissard, président de l'AMF

# Textes officiels



## MARCHÉS PUBLICS

### NOUVEAU CCAG TRAVAUX

Dans le cadre de la refonte de l'ensemble des cahiers des clauses administratives générales (CCAG), et après la publication du CCAG « FCS » en mars dernier, le nouveau CCAG applicable aux marchés publics de travaux a été publié au JO du 1er octobre 2009. Il remplacera, à compter de son entrée en vigueur le 1er janvier 2010, le CCAG qui avait été approuvé il y a plus de trente ans par un décret du 21 janvier 1976, critiqué et devenu obsolète.

Pour mémoire, le CCAG est un document contractuel qui n'est applicable qu'aux marchés publics qui y font expressément référence, étant entendu que le marché peut lui-même y déroger dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

En ce qui concerne les change-

ments apportés à l'ancienne version, le ministère de l'Economie explique que les évolutions du texte « se caractérisent par une simplification et un rééquilibrage du dispositif contractuel », notamment sur les points suivants : possibilité de notifier les décisions du pouvoir adjudicateur de manière dématérialisée ; précisions sur la sous-traitance ; modifications touchant la décomposition des prix ; procédure simplifiée de réclamation et de règlement des litiges ; accélération du processus de paiement des acomptes et du décompte général et définitif, ou encore introduction d'une indemnisation par défaut en cas de résiliation pour un motif d'intérêt général.

*Référence : Arrêté du 8 septembre 2009, publié au JO du 1er octobre 2009.*

ladite entité un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services et où cette entité réalise l'essentiel de son activité avec la ou les collectivités qui la détiennent » (arrêt du 18 novembre 199, Teckal, C-107/98), et son exception, aux termes de laquelle la participation, même minoritaire, d'une entreprise privée dans le capital d'une société à laquelle participe également le pouvoir adjudicateur en exclut l'application (arrêt du 11 janvier 2005, Stadt Halle, C-26/03). Elle a considéré, au regard de ces éléments, que dans la situation où le capital de la société est entièrement public et où il n'y a aucun indice concret d'une ouverture pro-

chaine du capital à des actionnaires privés, la simple possibilité pour des personnes privées de participer au capital de cette société ne suffit pas pour conclure que la condition relative au contrôle de l'autorité publique n'est pas remplie.

La Cour a ajouté que si une autorité publique devient associée minoritaire d'une société à capital entièrement public en vue de lui attribuer la gestion d'un service public, le contrôle que les autorités publiques associées au sein de cette société exercent sur celle-ci peut être qualifié d'analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services lorsqu'il est exercé conjointement par ces autorités.



## COMMANDE PUBLIQUE

### MARCHÉ « IN HOUSE »

Par un arrêt du 10 septembre 2009 « Sea SRL c/ commune di Ponte Nossa » (Affaire C-573/07), la Cour de justice des Communautés européennes a apporté une précision intéressante sur la définition d'une opération « in house »

La Cour de justice s'est en effet prononcée dans le cadre de l'attribution directe par une autorité publique d'un marché de collecte et d'élimination des déchets ménagers à une société dont le capital est entièrement public.

Le problème posé résultait des cir-

constances que les statuts de cette société prévoyaient la possibilité pour des investisseurs privés d'entrer dans son capital, et que la collectivité locale devenait associée minoritaire de cette société.

La Cour a tout d'abord rappelé sa jurisprudence de principe selon laquelle « un appel à concurrence n'est pas obligatoire en cas de contrat à titre onéreux conclu avec une entité juridiquement distincte de l'autorité locale qui est le pouvoir adjudicateur dans l'hypothèse où cette collectivité exerce sur



## GRIPPE AH1N1 STRATÉGIE VACCINALE

**Le Premier ministre a arrêté, fin septembre, l'ordre de priorité des vaccinations contre la grippe AH1N1,** tout en insistant sur le fait

que les indications préconisées lors des autorisations de mise sur le marché (AMM) pour chaque vaccin seront "strictement" respectées.

La stratégie vaccinale vise à donner une protection maximale le plus tôt possible à certaines populations dans le souci de protéger les personnes identifiées comme vulnérables ainsi que les personnels de santé, médico-sociaux et de secours.

Ainsi, comme l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois (famille et personnes assurant la garde de ces nourrissons), les professionnels chargés de l'accueil de la petite enfance (jusqu'à 3 ans)

sont parmi les premières personnes prioritaires.

Viennent ensuite dans la liste les personnels des établissements médico-sociaux et les nourrissons de 6 à 23 mois révolus sans facteur de risque.

La vaccination n'est pas obligatoire. Elle ne peut donc être imposée à aucun professionnel ni à aucun enfant.

Elle sera proposée à tout Français souhaitant se faire vacciner par le moyen d'un courrier précisant le lieu de la vaccination. Le tiers-payant sera intégral, c'est-à-dire sans aucune avance de frais. À la mi-octobre, 1 à 1,2 million de doses seront disponibles. La campagne de vaccination se fera "au fur et à mesure de l'arrivée des vaccins" a expliqué François Fillon.

# Lancement de la Médiation de l'eau

Les surconsommations liées à une fuite après compteur sur l'installation intérieure d'un usager représentent une source fréquente de différends entre utilisateurs et services publics de l'eau. En effet, la méconnaissance des responsabilités entraîne souvent une incompréhension du client à réception d'une facture inhabituelle. De plus, le traitement du dossier peut aboutir à un délai de facturation qui peut être considéré comme excessif par le consommateur.

Il en résulte très souvent un litige qui conduit à solliciter les instances juridictionnelles, avec pour conséquences des dépenses importantes tant pour les services publics d'eau ou d'assainissement, que pour les consommateurs. Ces contentieux donnent, en outre, une perception dégradée du service de l'eau par l'utilisateur.

Depuis le 27 octobre dernier, la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) s'est associée à l'AMF et à l'AdCF afin de créer la Médiation de l'Eau. Cette nouvelle instance,

à statut associatif, proposera une résolution amiable des litiges pouvant survenir entre les services publics de l'eau et les usagers qui n'ont pu être traités au sein de l'entreprise. Ce service gratuit est organisé en relation avec le Médiateur de la République.

Marc Censi (président honoraire de l'AdCF) a accepté d'être le premier Médiateur de l'Eau. Il a pour mission de rapprocher, de manière indépendante, les points de vue de l'entreprise concernée et du consommateur. Au-delà du traitement des différends individuels, les motifs de litiges récurrents seront analysés pour permettre aux services d'eau et d'assainissement d'éviter les litiges futurs.

Ainsi, le Médiateur de l'Eau établira, chaque année, le rapport de son activité. Ce rapport permettra aux élus de disposer de statistiques sur les plaintes dont l'analyse permettra de dégager des pistes d'amélioration afin de réduire les contentieux.

*Pour plus d'informations : [www.mediation-eau.fr](http://www.mediation-eau.fr)*

## CONTRIBUTION PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORME FRANÇAIS

L'AMF et les autres associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF) ont souhaité, comme l'an dernier, apporter leur contribution au rapport de suivi 2009 du programme national de réforme proposé par l'Etat français, qui fait le point sur les réformes nationales en cours et à venir pour atteindre les objectifs fixés par la Stratégie de Lisbonne : créer plus de croissance et d'emploi.

Cette contribution commune porte sur des points particulièrement importants pour l'avenir des collectivités, notamment les finances publiques, les technologies de l'information et de la communication, le développement durable, l'éducation, les fonds structurels, etc.

Disponible en ligne : [www.mepfl.eu](http://www.mepfl.eu)

## D3E NOUVEL AGRÈMENT

Le nouveau barème de soutien pour les collectivités prévoit deux innovations : un barème « sécurité » destiné à financer les mesures de lutte contre le pillage ou le vandalisme des D3E dans les déchèteries et un barème communication. Ce dernier comprend une partie proportionnelle au nombre d'habitants (communication courante) et une partie forfaitaire (communication événementielle). La communication courante couvre les dépenses de signalétique et d'information des habitants. La communication événementielle finance l'organisation d'événements de collecte des D3E dans le cadre, soit de la « journée D3E » prévue par les éco-organismes, soit d'un événement local, défini par l'éco-organisme et la collectivité. Ce nouveau dispositif prend effet au 1er janvier 2010.

## Service civique volontaire

Lors de son déplacement en Avignon, le 29 septembre dernier, le Président de la République a confirmé la création du service civique volontaire en remplacement du service civil volontaire actuellement appliqué. 40 millions d'euros sont inscrits dans le projet de loi de finances pour 2010 pour le recrutement de 10 000 jeunes. Selon le Haut Commissaire à la jeunesse, bien que le montant exact reste à définir (notamment avec les associations qui recevront les volontaires), les jeunes pourraient percevoir "aux alentours de 600 euros par mois".

L'objectif à terme est de proposer 70.000 places, soit 10 % d'une classe d'âge.

Le service civique fait l'objet d'une proposition de loi examinée par le Sénat à compter du 27 octobre 2009.

## Regroupement d'assistantes maternelles

Les assistantes maternelles peuvent se regrouper (4 maximum) pour accueillir les enfants dans un local en dehors de leur domicile, après que chacune ait signé une convention avec la Caf, la MSA et le Président du Conseil général. Un modèle de convention et un guide pratique, élaborés par la CNAF, sont accessibles sur le site de l'AMF ([www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) – Réf CW9641 - accès réservé aux adhérents) Le maire qui souhaite mettre un local à la disposition du regroupement ou lui accorder une subvention, peut demander aux assistantes maternelles de se mettre en association afin de passer une convention complémentaire à la précédente et dans laquelle il pourra indiquer les normes qu'il souhaite voir respecter par les assistantes maternelles afin de sécuriser l'accueil (nombre d'années d'expérience, horaire, tarif...).



## Concours « Coup de cœur des maires »

La Fondation RTE a pour objet de soutenir les initiatives qui visent à promouvoir des solidarités locales : insertion de personnes éloignées de l'emploi, création d'activités et de services, renforcement du lien social, lutte contre l'exclusion... Depuis début 2008, une cinquantaine de projets ont ainsi été soutenus. Dix d'entre eux ont été pré-sélectionnés pour concourir au prix du projet « Coup de cœur des maires » qui sera remis à l'occasion du SMCL, le jeudi 19 novembre. Tous les élus présents au Salon des maires sont invités à découvrir ces dix initiatives et à voter pour celle de leur choix, du mardi 17 au mercredi 18 sur le stand de RTE (Hall 3 Allée K-34). Un petit cadeau sera remis à chaque votant.

**CONTACT** Mairie 2000 – Delphine Breure – Tél. 01 44 18 13 97



## Fêtes de fin d'années éco-responsables

L'Ademe publie un « Guide des bonnes pratiques pour l'organisation éco-responsable des fêtes de fin d'année par les collectivités locales ». L'impact sur l'environnement de ces manifestations festives est loin d'être négligeable (jusqu'à 10 %

des consommations électriques). Organisé sous forme de fiches pratiques, illustré de nombreux exemples, ce guide aborde les thèmes des déchets, des consommations électriques, des transports et déplacements et des achats.



## Le maire et les seniors

Le Crédit agricole, en partenariat avec l'AMF, vient de faire paraître un guide destiné aux petites communes, leur donnant des informations très pratiques pour les aider à mettre en place une politique en faveur des personnes âgées et trouver des solutions en matière d'hébergement, de santé ou de soutien à leur vie quotidienne.

**CONTACT** Tél. 01 43 23 29 72



## Sécurité routière

Le 8 décembre prochain, se tiendra à Vertou (Loire-Atlantique), la 11ème journée sur le thème : « Sécurité routière en milieu rural et urbain, que

peuvent faire les maires ? ». Cette journée, organisée en lien avec l'AD 44, le CETE Ouest et le CERTU, s'inscrit dans le cadre d'un partenariat de l'Association des maires de France avec la Délégation à la Sécurité et la Circulation Routières (DSCR). Elle a pour objectif de faire partager aux élus des exemples de réalisations et d'actions innovantes menées dans leur région.

**CONTACT** Mairie 2000 – Delphine Breure – Tél. 01 44 18 13 97



## Appel aux dons

WORKING TOGETHER, ONG de Sapeurs Pompiers basée dans la Drôme, recherche des véhicules d'incendie 4x4, réformés (CCF, VLTT, CCGC) par les SDIS, pour la Macédoine, et des ambulances pour le Maroc et le Sénégal (dons et rachats possibles) afin d'aider les populations à protéger l'environnement, à lutter contre l'illettrisme et aider à l'insertion professionnelle à travers des actions de sécurité et de protection civile. Infos :

[www.aipworkingtogether.unblog.fr](http://www.aipworkingtogether.unblog.fr)  
**CONTACT** Tél. 06 61 10 95 18

**ERRATUM.** " Dans le cadre d'un partenariat avec l'AMF afin d'améliorer la sécurité routière, le Groupe Michelin propose aux communes intéressées d'acquiescer des BIB gonfleurs (air de gonflage des pneus) qui seront mis à la disposition des automobilistes et des motards. Pour plus d'informations, contactez le Groupe Michelin : Olivia Bellemère, 01 45 66 14 90."

## LA VIE DU RÉSEAU

### DÉSIGNATIONS

Commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (CERFRES) : Didier Codorniou, maire de Gruissan – 11  
Commission interministérielle du transport des matières dangereuses : Hugues Fadin, adjoint au maire de Nogent-sur-Seine – 10  
Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine : François

Rebsamen, maire de Dijon – 21 (titulaire) ; Olivier Carre, adjoint au maire d'Orléans – 45 (suppléant)  
Conseil d'administration du Centre national pour le développement du sport : Jacques Thouroude, adjoint au maire de Castres – 81  
Commission consultative du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) : Alain Michel, maire de La Riche – 37 ; Sophie Joissains, adjointe au maire d'Aix-en-Provence – 13

### AGENDA DES AD

- 7 NOVEMBRE**
- Assemblée générale de l'Association des maires de la Marne
- 9 NOVEMBRE**
- Assemblée générale de l'Association des maires du Calvados
- 14 NOVEMBRE**
- Assemblée générale de l'Association des maires des Vosges

\* En présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF



SPÉCIAL CONGRÈS DES MAIRES

## Le compte-rendu complet du 92e Congrès de l'AMF

DOSSIER

## L'économie sociale et solidaire au service du développement économique local

JURIDIQUE

## La protection fonctionnelle des élus

TERRITOIRE

## Les conflits d'usage dans le monde rural

sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

retrouvez toute l'information de l'AMF

40 099 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur

**MAIRE** info

ABONNEMENT GRATUIT

## MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 263, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.  
Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.  
Directeur de la publication : Nicolas Basselier - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli - Avec le concours des services de l'AMF et des associations départementales de maires - Conception graphique CREAPRESS Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64.  
N° de commission paritaire : 0311G84411. Crédits photographiques : © Florence Daudé pour l'AMF p.1